

Projet pédagogique de la Section Sportive Escalade, Collège Beaulieu, Saint Laurent de Neste, 2023-2026



Objectifs

La section sportive scolaire est reconnue comme un moyen d'enrichissement physique, moral, culturel et intellectuel. Source de plaisir et d'accomplissement personnel, il contribue à « former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué dans le souci de vivre ensemble » BO n°38 du 20 octobre 2011 (Extraits).

La Section Sportive Scolaire (S.S.S.) offre aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire. Les S.S.S. permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

Objectifs au collège Beaulieu

- ➔ Acquérir des compétences spécifiques à l'activité escalade
 - Autonomie en escalade en falaise et en tête
 - Confiance en soi et en l'autre, respect des autres, entraide
 - Développement de la volonté, de la détermination, du dépassement de soi
- ➔ Viser la performance, donner le meilleur de soi-même sur le plan sportif et scolaire
- ➔ Elargir sa pratique au champ des activités de pleine nature (APPN) et à la connaissance de l'environnement.

Recrutement :

Le recrutement s'effectue lors du dernier trimestre de la 6^{ème}. Des tests de sélection basés sur une évaluation des aptitudes physiques sont effectués par les deux professeurs d'EPS et quelques élèves de la section escalade aident au bon fonctionnement. Pour réussir les tests, il est obligatoire d'être licencié en club sportif fédéral même s'il est possible d'être licencié dans une autre activité sportive. Les candidats peuvent être débutants dans l'activité (ayant seulement suivi le cycle initial en cours d'EPS). Cependant, le dispositif s'adresse prioritairement à des élèves ayant le goût de l'effort et capables de s'organiser afin de s'investir pleinement dans toutes les matières scolaires et de maintenir un entraînement intensif.

Maintien dans la section

Chaque année, le maintien en cours ou à l'issue de l'année scolaire d'un élève est directement lié à sa conduite, à son travail et à ses résultats scolaires. Le chef d'établissement, sur proposition de l'équipe pédagogique, peut être amené à remettre en question (en particulier lors des conseils de classe) l'affectation en section sportive d'un élève qui ne parvient pas à concilier enseignement général et pratique sportive. Lors du passage dans la classe supérieure, le maintien dans l'option S.S.S. n'est pas automatique en raison d'un nombre limité de places sur l'ensemble des 3 niveaux. Les élèves qui pourront être écartés faute de place seront ceux qui auront atteint le plus faible niveau de compétence et de performance dans leur groupe d'âge. La motivation, l'investissement à l'Association Sportive et l'aptitude à s'intégrer à un projet de groupe seront également des critères importants. En cas de refus de maintien, cela ne signifie pas pour autant que ces élèves auront démérité. Ils pourront poursuivre l'activité dans le cadre de l'A.S. à un rythme moins soutenu.

Organisation du temps scolaire

Dispositif au collège Beaulieu : La S.S.S. escalade du collège aura un effectif maximum de 18 élèves sur les niveaux 5e /4e /3e. Les élèves sont alignés le mardi de 13h30 à 15h et le jeudi de 13h30 à 15h. Le lieu de pratique habituel est le gymnase de Saint Laurent de Neste. La section est appelée à se déplacer dans des salles publiques ou privées et sur les sites naturels d'escalade ; dans ce cas, le cours est rallongé jusqu'à 17h et le départ empiète souvent sur la pause du midi. L'intervenante pour la période 2019/2024 est Mme ZERBIB.

Association Sportive (A.S.)

Les élèves inscrits en S.S.S. sont adhérents à l'A.S. et sont incités à participer aux entraînements et aux compétitions organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.), dans le respect de ses règlements. L'association sportive du collège Beaulieu ne permet pas la pratique hebdomadaire de l'escalade, mais il est obligatoire que les élèves de section s'investissent dans les activités escalade et APPN, notamment lors des compétitions inter établissement ou sorties extérieures.

Evaluation du projet

Le conseil pédagogique évalue le projet de la S.S.S. chaque année. Cette évaluation est transmise au Conseil d'Administration pour information. Elle doit faire apparaître les réussites et les difficultés rencontrées et permettre d'identifier les axes de progrès possibles. Une attention particulière est portée sur la place accordée par le projet aux éléments suivants :

- La capacité à s'inscrire dans un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant;
- La capacité à prendre part à des rencontres ou à les organiser;
- La capacité à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitre ou du juge, des adversaires et des partenaires;
- La connaissance du règlement de l'activité pratiquée;
- Les aptitudes à arbitrer ou à juger

Evaluation des acquis des élèves

Dans le cadre de la formation globale de l'élève, la maîtrise de ces compétences peut être reconnue et validée par toutes les instances impliquées dans le dispositif. Au collège, les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la S.S.S. sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun de connaissances de compétences et de culture. Elles doivent être prises en compte pour sa validation. Les acquisitions ainsi effectuées au cours de ces activités sont portées sur le livret scolaire unique. En outre, une appréciation doit figurer sur le bulletin trimestriel de l'élève ou le dossier scolaire. Dans le domaine sportif, il est attendu l'acquisition des passeports F.F.M.E. et un niveau de performance minimum :

- En fin de 5e, les compétences techniques minimales requises s'appuient sur le passeport orange F.F.M.E. et le niveau minimum d'escalade flash attendu est de 5c ; L'élève doit accepter de grimper en falaise et en tête (en SAE) sans crainte.
- En fin de 4e, les compétences techniques minimales requises s'appuient sur le Passeport vert F.F.M.E. et le niveau minimum d'escalade en salle attendu est de 6a (filles) et 6b (garçons) en tête. L'élève doit accepter et savoir grimper en tête en toute sécurité en falaise.
- En fin de 3e, les compétences techniques minimales requise le niveau minimum d'escalade SAE attendu est de 6b (filles) et 6c (garçons) ; ce niveau est de 6a (filles) et 6b (garçons) en falaise.

Partenariats

La section d'escalade du collège Beaulieu bénéficie de divers partenariats :

*avec le BE Joël Cascarre

* avec le club « Entre ciel et terre » et la salle de Labroquère

*avec le club Nest'Escalade qui pratique sur le même lieu que nous et avec qui nous partageons les installations.

*avec la structure de Beyrède

Financement

Des demandes de subventions sont adressées chaque année à différents partenaires, ceci afin de financer les déplacements, les entrées dans des salles privées et les achats de matériels.

Sont sollicités :

Le collège Beaulieu sur ses fonds propres

Les familles pour une aide aux sorties extérieures (cotisation UNSS de 30 euros).

L'association sportive du collège Beaulieu

La commune de Saint Laurent

Règlement intérieur

L'élève en section sportive escalade s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'établissement.
- Participer à tous les entraînements prévus dans le cadre de la section sportive : assiduité. En cas de dispense l'élève doit venir en cours normalement avec sa dispense et seul le professeur responsable de la section peut accepter sa non venue pour une période datée aux cours d'escalade.
- Informer le professeur en cas d'absence à un entraînement.
- **S'investir pleinement avec sérieux, rigueur, motivation et plaisir.**
- Développer une attitude responsable vis-à-vis de son projet sportif et scolaire en tenant informé son professeur en cas d'éventuelles difficultés.
- **Etre licencié dans un club sportif (de l'activité de son choix).**
- Se licencier à l'UNSS et à participer aux compétitions escalade et APPN de l'UNSS. La cotisation des élèves de section sportive est fixée à 30 euros à l'année.

Le professeur responsable de la section sportive, avec l'aval du principal du collège peut suspendre temporairement ou définitivement un élève de la section en cas de :

- Non-respect de ce contrat ou du règlement intérieur du collège
- Non reconduction de l'engagement en section sportive scolaire
- Non-retour du dossier d'inscription complet avant la date limite
- Travail scolaire insuffisant
- Absences répétées aux entraînements physiques et techniques pour des raisons non justifiées ou non acceptées par le professeur responsable.

Toute décision nécessitée par des circonstances non prévues dans le règlement reste du ressort de M. Le Principal.

Mme ZERBIB, professeur d'EPS, responsable de la Section Sportive Escalade